



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

*Direction Départementale des Territoires  
Service Eau Environnement Forêt*

**Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR830 1035  
« Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes »  
Réunion du 22 mars 2012**

La réunion est présidée par M. Jean-Baptiste GUITTARD, Chef du bureau Forêt, Chasse et Espaces Naturels de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme.

Présents :

Christian BAUDRY	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement – DREAL Auvergne
Jean-Baptiste GUITTARD	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme -DDT
Julien CHAMBONNIERE	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme -DDT
Michel MESBAUER	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - ONCFS
Luc BELENGUIER	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNRVA
Alain OLLE	Commune de CHALUS (Maire)
Christine HARRAULT	Commune de CLERMONT-FERRAND
Bruno SAMSON	Commune de Cournols
Jean-Louis BESSON	Commune de GIGNAT (Maire)
Denis TOURLONIAS	Commune de la ROCHE-BLANCHE
Henri SAVINEL	Commune de MAREUGHEOL (Maire)
Valérie OLLIER	Commune de NESCHERS (Maire)
Daniel BORIE	Commune de NONETTE (Maire)
Joël BORTOLOTTI	Commune de PARDINES (Maire)
Eric THOMAS	Commune de PARDINES
Céline GEORGES	Commune de ROMAGNAT
Christophe LEGAY	Commune de ROMAGNAT
Patrick FOURY	Commune de SAINT-FLORET (Maire)
Serge BARTHOMEUF	Commune de SAINT-GERVAZY (Maire)
Philippe DUBOST	Commune de SAURIER (Maire)
Jean-Claude DABERT	Commune de SOLIGNAT (Maire)
Fréddie PIERZCHALA	Commune de VICHEL (Maire)
Mireille FABISIAK	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Jean Marc VERGNE	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
René BIANCO	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme
Sabine BOURSANGE	Ligue pour la Protection de Oiseaux
René BOYER	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy de Dôme

Excusés : La sous-préfecture d'ISSOIRE  
Le Conseil régional d'Auvergne  
La commune de SAINT-GERMAIN LEMBRON

M<sup>me</sup> le Maire de Neschers présente les divers aménagements réalisés sur la commune aux niveaux socio-économique et écologique, et remercie le COPIL pour sa présence.

M. Guittard introduit la réunion en présentant l'ordre du jour : bilan des actions 2011, révision du DOCOB et perspectives 2012. M. Guittard remercie M<sup>me</sup> le Maire pour les conditions d'accueil.

Il questionne ensuite l'assemblée concernant d'éventuelles remarques sur le Compte-rendu du dernier COPIL (16 décembre 2010) puis il donne la parole à M. Cordonnier du CEN Auvergne pour la présentation des aspects techniques.<sup>1</sup>

### **Remarques du Comité de pilotage sur les actions 2011**

#### ***Création de sentiers de découverte :***

M. Cordonnier souligne que l'écocompteur sera installé chaque année sur une zone différente du site afin d'évaluer la pertinence des sentiers pédagogiques mis en place. En 2012 l'écocompteur sera installé sur le sentier de Gergovie.

#### ***Suivi des études d'incidence :***

M. Cordonnier demande aux élus s'ils ont des informations concernant l'avancement du projet d'éoliennes sur la plaine de Lembron. Les différents élus n'ont pas à leur disposition de nouvelles données. Ils signalent que la Communauté de communes du Lembron est opposée à ce projet. La DREAL ajoute que le site concerné par le projet éolien est proche de deux zones Natura 2000 qui justifieront, au-delà de l'étude d'impact, une étude d'incidence spécifique.

#### ***Budget 2011 :***

M. Cordonnier souligne l'aide importante des bénévoles au sein du CEN Auvergne. La DDT demande à M. Cordonnier s'il rencontre des difficultés à trouver des agriculteurs pour la gestion des parcelles du site Natura 2000. Le CEN Auvergne indique que ce n'est pas la recherche d'agriculteurs volontaires qui pose un problème, mais plutôt le morcellement foncier des sites qui restreint les possibilités d'actions.

### **Remarques du Comité de pilotage sur la révision du DOCOB – Etat des lieux**

M. Cordonnier présente les grandes modifications entre 2001 et 2012.

---

<sup>1</sup> La présentation du CEN Auvergne est consultable et téléchargeable sur le site internet de la DDT 63, à la rubrique suivante :  
Préservation de la nature > Natura 2000 > La vie des sites > FR8301035 - Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes

### ***Modifications administratives***

Il y a eu une légère modification de la surface du site Natura 2000 liée à une mise à jour des référentiels cartographiques (coordonnées en Lambert 93) mais n'impliquant pas celle du périmètre. Suite à la précédente modification du périmètre en 2008, deux communes ne sont plus concernées par rapport à 2001 (Chalus et Saint Saturnin). Une nouvelle communauté de commune, « CC du Sancy » est à ajouter (adhésion de St-Nectaire). L'arrêté préfectoral de désignation du comité devra donc être modifié. M. le Maire de Chalus, présent au COPIL, indique qu'il pensait que sa commune était encore dans le périmètre du site. Le CEN Auvergne confirme que non. M. Cordonnier souligne que les espèces d'orchidées sont toujours présentes sur le coteau de Chalus mais que les parcelles concernées, à la marge du site, ont été ôtées du périmètre lors du réajustement en 2008.

### ***Enjeux socio-économiques***

Le comité signale que la ZDE<sup>2</sup> de Vodable ne concerne pas le Puy d'Isson. C'est donc un projet en limite du site et non sur le site.

### ***Bilan espèces et habitats :***

M. Cordonnier précise que la disparition de l'écrevisse à pieds blancs a été observée par la fédération de pêche en 2011 sur les deux stations du site identifiées en 2001; celle-ci est liée à la présence d'une espèce d'écrevisse exotique compétitive et transmettant une maladie létale aux populations autochtones, ainsi qu'à la mauvaise qualité de l'eau.

La DDT rajoute qu'il n'est pas envisageable et conseillé de réintroduire l'espèce sur les stations où se trouve l'écrevisse américaine à cause de ce risque de maladie létale.

### **Débat sur les nouvelles orientations du document d'objectifs**

Le CEN Auvergne ouvre le débat sur la réorientation des mesures de gestion.

### ***Valorisation pédagogique des sites :***

M. Cordonnier demande au COPIL de débattre sur les priorités concernant la valorisation pédagogique des sites. En effet, 16 sites sont aménagés dont 11 depuis 2001, soit un site équipé par an (57 panneaux pédagogiques et 12 panneaux de police). Aujourd'hui, leur entretien devient coûteux et un effet de saturation du public risque de s'observer. Il faut ainsi définir une durée et un mode de communication, si l'entretien de certains panneaux doit continuer ou si certains sites doivent être privilégiés comme « sites vitrines ».

#### **- Aspect financier :**

Les fonds Natura 2000 ayant déjà bien contribué à l'équipement pédagogique des sites, d'autres fonds doivent être recherchés pour les nouveaux projets. M<sup>me</sup> le Maire de Neschers indique la possibilité que Natura 2000 investisse dans la mise en place des sentiers et panneaux mais que ce soient les communes qui prennent ensuite en charge leur entretien. C'est la méthode retenue ici sur certains investissements de la communauté de communes.

---

<sup>2</sup> Zone de Développement Eolien

- Aspect technique

M. Boyer propose de limiter éventuellement les équipements à un panneau par site.

M. Cordonnier souligne que les panneaux doivent s'adapter à la vocation du site. Des sites à vocation touristique tels que Gergovie ou l'ENS « Vallée des Saints » induisent un nombre plus important de panneaux qu'un site à vocation pédagogique locale. Il propose ainsi de privilégier des « sites vitrines » fortement équipés et de limiter les équipements à une durée déterminée sur les autres. M. le Maire de Vichel n'est pas d'accord et considère que les panneaux doivent être entretenus le plus longtemps possible. Il demande une concertation entre les divers gestionnaires des sites (LPO, CG, PNR...) pour définir et limiter le nombre de panneaux. La représentante de la commune de Clermont propose de faire un document d'ensemble présentant toute l'offre disponible de sentiers.

- Aspect communication :

La destination de l'information contenue dans les panneaux n'est pas clairement identifiée. Doit-elle se limiter aux acteurs locaux ou à un public plus large ?

Le COPIL propose de trouver des supports complémentaires : lettres d'informations municipales pour les locaux, création d'une carte avec l'ensemble des sites Natura 2000 présentant des sentiers pédagogiques, support numérique téléchargeable... Il est souligné que, quelque soit le support, il doit être accessible à tout le monde.

Au final, un bilan concernant le coût de mise en place et d'entretien de panneaux pédagogiques ainsi que les propositions de divers supports seront débattus dans un atelier spécifique dans le courant de l'année 2012 pour poursuivre cette réflexion.

***Actions « Rivières »***

M. Cordonnier propose au COPIL la réorientation des actions « rivières » Natura 2000 vers les politiques de l'eau (contrat territorial, SAGE...). Le copil approuve ce choix en indiquant que Natura 2000 n'est effectivement pas le meilleur outil pour la gestion des rivières. Les actions définies en 2001 sur ce sujet, faiblement mises en œuvre, ne seront donc pas reprises dans le nouveau document d'objectifs.

***Valorisations économiques des sites :***

Le CEN Auvergne propose d'étudier de nouvelles valorisations économiques (exploitation d'acacias, apiculture...) pour les sites où la gestion pastorale ne peut pas être mise en place. L'exploitation d'acacias a été évoquée comme étant une option intéressante puisque cette dernière est compatible avec la protection des pelouses.

Cependant, il ressort que la gestion pastorale a pour l'instant eu les meilleurs résultats, celle-ci doit rester une action prioritaire. Elle pourra être complétée d'une non-intervention volontaire avec le développement de forêts naturelles dans les secteurs où le pastoralisme n'est pas possible, comme c'est le cas sur le versant Ouest du site de Gignat. Le CEN fera donc des propositions chiffrées et ciblées géographiquement répondant à ces objectifs.

**Projets d'actions 2012**

***Budget 2012 :***

Pour 2012, la priorité est la révision du document d'objectifs. M. Cordonnier indique la diminution du budget d'animation de 17% ce qui induit une diminution des budgets

concernant les études et la communication. Pour les études, la priorité 2012 concerne l'évaluation du contrat de Gignat (suivi des orchidées) et pour les années futures l'évaluation de l'état de conservation des habitats agropastoraux (nouveau protocole établi par le Muséum National d'Histoire Naturelle). Pour les espèces, les données acquises entre 2001 et 2012 sont satisfaisantes.

### Questions diverses

La Fédération départementale de pêche du Puy-de-Dôme s'interroge sur l'ancienne modification de périmètre concernant l'extension de la carrière de Pardines, celle-ci est située sur une zone humide, une ZNIEFF et un site Natura 2000. La DREAL précise que l'extension de la carrière a fait l'objet d'une étude d'impact et d'incidence Natura 2000. Il a été mis en place des mesures compensatoires avec le déplacement de la zone humide et l'ajout de surface de pelouses à orchidées en maîtrise foncière. Ainsi, le périmètre a été modifié en fonction de la présence des habitats d'intérêt communautaire. La DDT ajoute que Natura 2000 n'a pas vocation de « mettre la nature sous cloche », c'est un compromis entre la protection des habitats et les activités humaines.

En conclusion, il est proposé de réaliser une réunion en juin avec deux ateliers thématiques : communication/valorisation des sites et gestion pastorale/forestière. Un bilan concernant le coût de mise en place et d'entretien de panneaux pédagogiques ainsi que les propositions de supports sera alors présenté.

Après avoir remercié les participants, M. Guittard clos la réunion.

Le chef du bureau Forêt, Chasse et Espaces Naturels,

Jean-Baptiste GUITTARD



